



CONSEIL COMMUNAL DU 27 NOVEMBRE 2023

Procès-verbal

Le Conseil communal s'est réuni ce lundi 27 novembre 2023 à 20h00.

Étaient présents : **Henri CHRISTOPHE, Bourgmestre – Président**
Sandrine MALCHAIR, Carole NACHTERGAELE, Anny DEVILLERS, Échevines
Marie-Rose THIRIONET, Brigitte ROBERT, Raphaël LEBLANC, Marc PATERKA, Xavier JARBINET, Philippe DE RIVE, Conseillers
François PAERMENTIER, Directeur général f.f.

Excusés : **Jean-François MISSAIRE, Conseiller**
Danielle JACOB, Directrice générale

Absentes : **Muriel CLAVIR, Valérie DUPAS, Conseillères**

* * *

Monsieur le Bourgmestre ouvre la séance à 20.04H et remercie les Conseillers d'excuser l'absence de Monsieur Missaire, Conseiller et Madame Jacob, Directrice générale. Il est également constaté l'absence de Madame Clavir et Madame Dupas, Conseillères.

Séance publique

1. Adoption de l'ordre du jour de la séance

Monsieur le Bourgmestre signale aux Conseillers l'inscription de deux points supplémentaires à l'ordre du jour de cette séance.

Conformément à l'article L1122-24 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, Monsieur le Bourgmestre propose aux Conseillers de voter l'urgence pour les points suivants :

8. Marché de travaux – Remplacement et entretien du système de chauffe (chaudière et accessoires) de l'administration communale – Approbation des conditions et du mode de passation

*** Envoyé le 24-11-2023 à 08h19**

9. Marché de travaux – Mise en conformité des installations électriques de l'administration communale, des écoles et du dépôt communal – Avenant n°2 – Approbation

** Envoyé le 24-11-2023 à 8h19*

L'ensemble de pièces relatives à ces points sont parvenues aux Conseillers par courriel de la Direction générale (cf. dates précitées).

Afin de pouvoir délibérer valablement ces points, le Conseil doit voter l'urgence à la majorité des deux tiers des membres présents.

Monsieur le Bourgmestre propose aux Conseillers de voter l'urgence.

Les Conseillers votent l'urgence à **l'unanimité**.

Vu le résultat du vote, Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver le nouvel ordre du jour comme suit :

Séance publique

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Communications diverses
3. Octroi d'un subside ordinaire à la Croix-Rouge
4. Dotation à la Zone de Secours-ILLE – Exercice 2024
5. Assemblées générales des intercommunales
6. Sowafinal 3 – Assainissement du site de la Sucrierie
7. Marché de travaux – Sowafinal 3 – Travaux de déplacement d'andains entre le site de l'ancienne Sucrierie à Fexhe-le-Haut-Clocher et l'Aéroport de Liège – Approbation des conditions et du mode de passation
8. Marché de travaux – Remplacement et entretien du système de chauffe (chaudière et accessoires) de l'administration communale – Approbation des conditions et du mode de passation
9. Marché de travaux – Mise en conformité des installations électriques de l'administration communale, des écoles et du dépôt communal – Avenant n°2 – Approbation
10. CPAS – Modification budgétaire n°1 – Approbation
11. Personnel communal - Statuts administratif et pécuniaire - Création du grade « D9 – Agent technique en chef » - Adoption
12. Grade légal – Statuts administratif & pécuniaire du Directeur général – Adoption
13. Adoption du procès-verbal de la séance du 31 octobre 2023

Huis clos

1. Personnel
2. Personnel enseignant

À l'unanimité, le Conseil adopte l'ordre du jour tel que modifié.

2. Communications diverses

Population scolaire – Chiffres au 29/09/2023

Monsieur le Bourgmestre donne lecture des chiffres de la population scolaire à l'école communale :

- Implantation de Fexhe :
 - o Niveau maternel : 50 élèves
 - o Niveau primaire : 113 élèves
- Implantation de Voroux
 - o Niveau maternel : 35 élèves
 - o Niveau primaire : 48 élèves

Monsieur le Bourgmestre demande à Madame Malchair si les chiffres sont bons par rapport à l'année passée. Madame Malchair répond qu'ils sont en baisse mais que cela est inhérent au départ d'une importante classe de 6^e année. Elle rappelle également que les chiffres n'ont cessé d'augmenter en huit ans.

Le Conseil prend acte des chiffres de la population scolaire.

3. Octroi d'un subside ordinaire à la Croix-Rouge

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Devillers pour qu'elle présente ce point.

Madame Devillers explique que la Croix-Rouge sollicite une intervention communale à hauteur de 200 euros. Ce montant représente le montant de la location du Cercle de Noville dans le cadre des quatre collectes de sang.

Monsieur le Bourgmestre propose d'octroyer le subside pour le montant sollicité.

À l'unanimité, le Conseil octroie un subside à la Croix-Rouge pour un montant de 200 euros.

4. Dotation à la Zone de Secours-IILE – Exercice 2024

Monsieur le Bourgmestre indique, comme chaque année, qu'il convient de voter la dotation communale à la Zone de Secours-IILE.

Monsieur le Bourgmestre précise que le montant de la dotation est de 102.372,77 euros pour 2024 (contre 88.187,74 en 2023).

Monsieur le Bourgmestre propose d'adopter la dotation communale pour le montant précité.

À l'unanimité, le Conseil adopte la dotation communale pour la Zone de Secours-IILE pour un montant de 102.372,77 euros pour l'exercice 2024.

5. Assemblées générales des intercommunales

5.1 AIDE – Assemblée générale ordinaire

Monsieur le Bourgmestre indique que l'AIDE tiendra son assemblée générale ordinaire le 19 décembre 2023 à 19.30h à la Station d'épuration de Liège-Oupeye.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 27/06/2023
2. Approbation de l'évaluation du plan stratégique 2023-2025

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver chaque point à l'ordre du jour.

À l'unanimité, le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour de l'AG ordinaire de l'AIDE.

5.2 ECETIA – Assemblée générale ordinaire

Monsieur le Bourgmestre indique qu'ECETIA tiendra son assemblée générale ordinaire le 19 décembre 2023 à 18.00h à la Ferme de Hepsée à Verlaine.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Plan stratégique 2023, 2024, 2025 – Évaluation
2. Contrôle de l'obligation visée à l'article L1532-1bis, alinéa 2 du CDLD
3. Lecture et approbation du PV de séance

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver chaque point à l'ordre du jour.

À l'unanimité, le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour de l'AG ordinaire d'ECETIA.

5.3 Intradel – Assemblées générales ordinaire et extraordinaire

Monsieur le Bourgmestre indique qu'Intradel tiendra ses assemblées générales ordinaire et extraordinaire le 21 décembre 2023 à 17.00h et 17.30h à son siège social à Herstal.

L'ordre du jour de l'assemblée générale **ordinaire** est le suivant :

Bureau - Constitution

1. Stratégie – Plan stratégique 2023-2025 – Actualisation
2. Administrateurs – Démissions/nominations

L'ordre du jour de l'assemblée générale **extraordinaire** est le suivant :

1. Statuts – Mise en concordance avec le Code des Sociétés et des Associations
 - a. Statuts – Finalité coopérative & valeurs – Rapport du Conseil (art. 6.86 du CSA)
 - b. Statuts – Classes d'actions – Rapport du Conseil (art. 6.87 du CSA)
 - c. Statuts – Modifications
2. Pouvoirs

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver chaque point à l'ordre du jour de ces assemblées.

À l'unanimité, le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour des Assemblées générales ordinaire et extraordinaire d'Intradel.

5.4 Zone de Secours-IILE – Assemblée générale ordinaire

Monsieur le Bourgmestre indique que la Zone de Secours-IILE tiendra son assemblée générale ordinaire le 18 décembre 2023 à 16.00h à la Caserne centrale à Liège.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Plan stratégique 2023-2025 – Évaluation 2023

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver chaque point à l'ordre du jour.

À l'unanimité, le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour de l'AG ordinaire de la Zone de Secours-IILE.

5.5 RESA – Assemblée générale ordinaire

Monsieur le Bourgmestre indique que RESA tiendra son assemblée générale ordinaire le 20 décembre 2023 à 17.30h à son siège social à Liège.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Évaluation du plan stratégique 2023-2025
2. Pouvoirs

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver chaque point à l'ordre du jour.

À l'unanimité, Monsieur Leblanc ne participant pas au vote en application de l'article L1122-19 du CDLD, le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour de l'AG ordinaire de RESA.

5.6 ENODIA – Assemblée générale ordinaire

Monsieur le Bourgmestre indique qu'ENODIA tiendra son assemblée générale ordinaire le 21 décembre 2023 à 17.30h à son siège social.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Plan stratégique 2023-2025 – 1^{ère} évaluation
2. Proposition de distribution du dividende exceptionnel de 150M€ issu de la cession de la participation majoritaire dans VOO SA
3. Pouvoirs

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver chaque point à l'ordre du jour.

À l'unanimité, le Conseil approuve chaque point à l'ordre du jour de l'AG ordinaire d'ENODIA.

6. Sowafinal 3 – Assainissement du site de la Sucrierie

Monsieur le Bourgmestre indique que le site de la Sucrierie entrera prochainement dans une nouvelle phase : celle l'assainissement.

Il rappelle à cet effet que la Commune peut prétendre à un subside (Sowafinal 3) de la Wallonie à hauteur de 665.000 euros pour financer ces travaux d'assainissement. Ce montant a été confirmé par un courrier du 24 mai 2018 du ministre Di Antonio. Ce courrier a par ailleurs été transmis aux Conseillers.

Monsieur le Bourgmestre explique que l'assainissement se déroulera en deux temps, à savoir :

1. L'évacuation des merlons, non soumis à projet d'assainissement
2. L'assainissement du reste du site, soumis à projet d'assainissement

Monsieur le Bourgmestre indique que la Commune a sollicité un permis de stockage des terres des merlons sur un site de la SOWAER, sur proposition de cette dernière.

Monsieur le Bourgmestre propose de marquer son accord sur le phasage de l'assainissement.

À l'unanimité, le Conseil marque son accord sur le phasage de l'assainissement du site de la Sucrierie.

7. Marché de travaux – Sowafinal 3 – Travaux de déplacement d'andains entre le site de l'ancienne Sucrierie et l'Aéroport de Liège – Approbation des conditions et du mode de passation

Monsieur le Bourgmestre indique qu'il s'agit de lancer la première phase de l'assainissement.

Il explique que la SOWAER s'est proposée de stocker les terres des merlons de la Sucrierie sur un de ses sites, moyennant l'obtention des documents suivants :

- Un rapport qualité des terres (RQT)
- Un certificat de contrôle qualité des terres (CCQT)
- Un permis de stockage

Monsieur le Bourgmestre indique que le RQT et le CCQT ont été obtenus et que le permis a été introduit. Il devrait par ailleurs être délivré dans les prochaines semaines.

Monsieur le Bourgmestre propose donc d'approuver le cahier des charges permettant de réaliser les travaux d'évacuation des merlons et de solliciter la subvention régionale qui couvrira 80% du montant total.

Pour les données propres au marché, ce dernier est estimé à 180.000 HTVA et la procédure choisie est la procédure ouverte.

Madame Malchair demande si la Commune dispose de l'autorisation de la DAS (SPW Direction de l'Assainissement des Sols). Monsieur le Directeur général f.f. répond que les contacts ont été pris avec le SPW et que les merlons peuvent être évacués. Il ajoute qu'il s'agissait d'une de ses craintes au moment de l'élaboration du cahier des charges.

Monsieur Leblanc dit que c'est un dossier long et difficile.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver le cahier des charges.

À l'unanimité, le Conseil approuve les conditions et le mode de passation du marché de travaux - *'Travaux de déplacement d'andains entre le site de l'ancienne Sucrierie et l'Aéroport de Liège'*.

8. Marché de travaux – Remplacement et entretien du système de chauffe (chaudière et accessoires) de l'administration communale – Approbation des conditions et du mode de passation

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Nachtergaele pour qu'elle présente ce point.

Madame Nachtergaele indique que le marché pour le remplacement de la chaudière de l'administration communale uniquement. En effet, une erreur substantielle s'était glissée dans le précédent cahier des charges et avait dès lors rendu impossible la comparaison des offres pour le lot concernant l'administration. Contrairement au lot de l'école communale qui a, quant à lui, pu être attribué.

Il est proposé de passer le marché par la procédure des marchés de faible montant. L'estimation s'élève à 26.446,28 € HTVA. Le Directeur financier a remis un avis favorable.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver le cahier des charges.

À l'unanimité, le Conseil approuve les conditions et le mode de passation du marché de travaux - *'Remplacement et entretien du système de chauffe (chaudière et accessoires) de l'administration communale'*.

9. Marché de travaux – Mise en conformité des installations électriques de l'administration communale, des écoles et du dépôt communal – Avenant n°2 – Approbation

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Nachtergaele pour qu'elle présente ce point.

Madame Nachtergaele explique que des services complémentaires ont été demandés pour l'école communale de Fexhe-le-Haut-Clocher, et plus précisément pour le remplacement de l'éclairage dans le réfectoire.

S'agissant d'une modification supérieure à 10%, il convient que le Conseil approuve cet avenant.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver l'avenant au marché.

À l'unanimité, le Conseil approuve l'avenant n°2 au marché de travaux *'Mise en conformité des installations électriques de l'administration communale, des écoles et du dépôt communal'*.

10. CPAS – Modification budgétaire n°1

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Monsieur Paterka pour qu'il présente ce point.

Monsieur Paterka indique que le CPAS a arrêté sa première modification budgétaire en date du 10 octobre 2023.

Cette MB porte essentiellement sur des ajustements internes de crédits, sans implication sur la dotation communale.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver la modification budgétaire n°1 du CPAS.

À l'unanimité, le Conseil approuve la modification budgétaire n°1/2023.

11. Personnel communal – Statuts administratif & pécuniaire – Création du grade « D9 - Agent technique en chef » - Adoption

Monsieur le Bourgmestre indique que la modification des statuts administratif et pécuniaire consiste en la création du grade d'agent technique en chef (D9) et de l'évolution barémique y afférente (D10).

Monsieur le Bourgmestre explique que cette création s'impose car il a été remarqué que notre agent technique a été recruté dans un barème d'employé administratif, ce qui n'est pas le bon. Afin de permettre cette revalorisation barémique, il faut créer le grade d'agent technique en chef, non existant dans la Commune.

Les réunions de concertation et de négociation ont marqué un accord unanime. Un avis favorable a été remis par le Directeur financier.

Monsieur le Bourgmestre propose d'adopter cette modification des statuts du personnel.

À l'unanimité, le Conseil adopte la modification des statuts administratif et pécuniaire du personnel communal.

12. Grade légal – Statuts administratif & pécuniaire du Directeur général – Adoption

Monsieur le Bourgmestre indique qu'il s'agit de mettre à jour les statuts administratif et pécuniaire du Directeur général.

Les réunions de concertation et de négociation ont marqué un accord unanime. Un avis favorable a été remis par le Directeur financier.

Monsieur le Bourgmestre propose d'adopter les statuts administratif et pécuniaire du Directeur général.

À l'unanimité, le Conseil adopte les statuts administratif et pécuniaire du Directeur général.

Avant d'approuver le procès-verbal de la précédente séance, Madame Thirionet aimerait savoir si l'eau de distribution est potable.

Monsieur le Bourgmestre répond que les résultats de la CILE sont arrivés et que les données pour Fexhe sont largement en dessous des seuils.

13. Adoption du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Bourgmestre propose aux Conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance du 31 octobre 2023.

À l'unanimité, le Conseil adopte le procès-verbal de la séance du 31 octobre 2023.

Monsieur le Bourgmestre lève la séance publique à 20.32H.

Huis clos

Monsieur le Bourgmestre lève la séance à 20.42H.

* * *

Par le Conseil,

Le Secrétaire f.f.,

Le Bourgmestre,

François PAERMENTIER

Henri CHRISTOPHE